

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 870 131**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **03 11476**

⑤① Int Cl⁷ : A 61 N 2/00

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 01.10.03.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.11.05 Bulletin 05/46.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥① Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : BERGER JEAN SEBASTIEN — FR.

⑦② Inventeur(s) : BERGER JEAN SEBASTIEN.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ APPAREILS ELECTROMAGNETIQUES THERAPEUTIQUES INDIVIDUELS POUR AMELIORER L'ETAT GENERAL LORS DE MALADIES INVALIDANTES.

⑤⑦ Famille d'appareils électromagnétiques pré-réglés pour prévenir et améliorer certaines maladies chroniques et invalidantes.

L'invention concerne une famille d'appareils électromagnétiques intégrant l'association de deux émetteurs énergétiques, l'un électro-négatif et l'autre électromagnétique spécifique du diencephale, en vue d'améliorer l'état général, chaque appareil possédant en plus une association spécifique de signaux commandant des fonctions perturbées d'une pathologie déterminée.

Chaque appareil est constitué d'un boîtier contenant le système électronique, une pile et une antenne magnétique, et, présente extérieurement, une électrode fixe (à mettre au contact de la peau), un interrupteur et un témoin lumineux.

L'appareil selon l'invention est particulièrement destiné aux carnivores domestiques et aux primates et à un usage individuel.

FR 2 870 131 - A1



DESCRIPTION

La présente invention concerne une famille d'appareils électromagnétiques destinés à la biologie médicale. Ils visent à rétablir les caractéristiques physiques du terrain et des liquides organiques chez les carnivores domestiques et les primates atteints de maladies chroniques invalidantes ou déviantes, afin d'en réduire les effets secondaires –tels
5 que la douleur, les infiltrations péritumorales, les vilaines cicatrices, les escarres, l'intoxication de l'organisme, les problèmes circulatoires,...–, de repolariser les cellules et d'améliorer l'état général.

Actuellement les appareils électromagnétiques physiologiques (utilisant des énergies compatibles avec la vie) à visée thérapeutique recherchent, pour une très grande
10 majorité, une action locale sur un organe ou un tissu en faiblesse présentant des symptômes. Ils agissent par action directe sur l'organe ou le tissu auquel ils envoient une énergie sensiblement plus forte que celle physiologique.

Les appareils selon l'invention agissent beaucoup plus sur l'ensemble de l'organisme en vue d'améliorer l'état général et le psychisme, de limiter et réduire les effets
15 secondaires des maladies chroniques invalidantes et déviantes grâce à l'émission simultanée de deux énergies à actions complémentaires. Ses effets se font ressentir essentiellement sur tous les liquides organiques et les membranes cellulaires. C'est pourquoi ils agissent à tous les niveaux de l'organisme. A cette action générale, il faut, pour chaque type d'appareil, ajouter une action locale due à des signaux
20 électromagnétiques spécifiques de fonctions perturbées dans une maladie précise.

Ces appareils comportent un générateur électronégatif émettant en circuit ouvert par la seule électrode négative et un générateur électromagnétique émettant dans la fréquence spécifique du diencephale qui est de 250 Khz. Ces deux énergies sont de très faibles puissances, de l'ordre de celles de la cellule, afin de ne pas provoquer de réaction
25 (de rejet ou d'opposition) des cellules. Ces deux énergies sont modulées en signaux électriques et électromagnétiques spécifiques que les cellules vont comprendre et qui vont rééquilibrer ou rétablir certaines fonctions perturbées. Ces signaux spécifiques en résonance sont des informations de modulations qui relèvent d'un brevet déposé en France le 1^{er} OCT. 2003 sous le n°... 0311475... à l'INPI de Marseille.

30 Ces appareils associent une action de repolarisation des membranes avec une action équilibrante sur le cerveau diencephalique et une action de commande sur des fonctions spécifiques des maladies que l'on veut traiter..

2

Ces appareils (FIG n°1) de dimensions réduites pour être portables, présentent extérieurement un commutateur marche/arrêt (1), un témoin lumineux (2) et une électrode fixe (5) pour le courant électronégatif. Ils peuvent avoir une prise (4) pour brancher une électrode mobile (6). Selon les différents modèles d'appareils, un commutateur
5 supplémentaire (3) permet de choisir entre deux associations de signaux spécifiques, l'une pour une action locale, l'autre pour une action générale sur l'organisme.

Intérieurement, le boîtier comprend deux loges :

-Une avec trappe pour loger la pile 9V ;

-L'autre contient le système électronique et un émetteur de champ magnétique de 250 KHz.

10 Le système électronique d'émission comprend (FIG n°2):

- Un circuit d'alimentation de 5Volts (1) pour alimenter les différents étages électroniques ;

- Un microprocesseur (2) qui gère l'ensemble du dispositif :

-génère les impulsions calibrées électriques et magnétiques ;

15 -contrôle l'état de la pile.

- Deux sorties de porte ET (3) commandant deux étages de puissance (4) alimentés en 9V.

REVENDICATIONS

1. Procédé pour entrer en relation avec le cerveau diencéphalique en vue de le dynamiser,

caractérisé en ce qu'une émission électromagnétique de 250 KHz entre en résonance avec le diencéphale, ce qui permet de lui envoyer préférentiellement des informations de
5 fonctions et le tonifier en lui fournissant une énergie très assimilable.

2. Procédé pour tonifier et repolariser les membranes cellulaires et les parois vasculaires lors de maladies chroniques invalidantes ou déviantes, dans les buts d'améliorer l'état général, de réduire les effets secondaires de ces maladies et tendre vers leur normalisation,

10 caractérisé en ce que l'association d'un courant électronégatif d'intensité proche de celle physiologique et émis en circuit ouvert par l'électrode négative seule, et d'un champ électromagnétique spécifique du diencéphale selon la revendication 1, a un effet complémentaire sur l'organisme, en agissant aux niveaux du corps et du cerveau pour améliorer l'état général lors de pathologies invalidantes.

15 3. Appareil électromagnétique destiné à modifier le terrain et les caractéristiques physiques des liquides organiques, et à rétablir les polarités cellulaires, caractérisé en ce qu'il émet simultanément un courant électronégatif d'intensité compatible avec celle de la cellule, émis en circuit ouvert par la seule électrode négative, et un champ électromagnétique spécifique de 250 KHz tonifiant le cerveau diencéphalique, selon la
20 revendication 2.

4. Appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon l'association précise et complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=réurrences) correspondant à des fonctions cellulaires physiologiques, pour réinformer correctement les cellules
25 déviantes, afin de rétablir l'état général, désinfiltrer les zones péri-tumorales et réaliser la reversion tumorale. Association complémentaire revendiquée des réurrences suivantes : 23 Hz , 33 Hz , 40 Hz , 260 Hz .

5. Appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon une association précise et
30 complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=réurrences) correspondant à différentes fonctions physiologiques pour réinformer correctement les cellules concernées dans la maladie diabétique, dans les buts de réduire et stabiliser la glycémie et réduire les

complications secondaires dans la maladie diabétique. Association complémentaire revendiquée des récurrences suivantes: 12 Hz , 40 Hz , 90 Hz , 560 Hz .

5 6. Appareil selon la revendication 3,
 caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon une association précise et
 complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=récurrences) correspondant
 aux fonctions cellulaires physiologiques et aux blocages de points réflexes perturbés chez
 les insuffisants respiratoires, pour les réinformer correctement, afin de diminuer les
 spasmes alvéolobronchiques, améliorer les échanges respiratoires dans tout l'organisme et
 l'état général chez les insuffisants respiratoires. Association complémentaire revendiquée
 10 des récurrences suivantes: 6 Hz , 40 Hz , 90 Hz , 560 Hz .

7. Appareil selon la revendication 3,
 caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon une association précise et
 complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=récurrences) correspondant à
 certaines fonctions neuronales physiologiques spécifiques, pour les réinformer
 15 correctement, afin d'améliorer le comportement des dépressifs et traiter les phobies et
 peurs profondes. Association complémentaire revendiquée des récurrences suivantes:
 6 Hz , 23 Hz , 55 Hz , 260 Hz .

8. Appareil selon la revendication 3,
 caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon une association précise et
 20 complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=récurrences) correspondant à
 des fonctions cellulaires physiologiques du corps et du cerveau, pour les réinformer
 correctement, afin d'améliorer les circulations lymphatique, veineuse, artérielle et les
 suites d'infarctus. Association complémentaire revendiquée des récurrences suivantes:
 12 Hz , 90 Hz , 360 Hz , 890 Hz .

25 9. Appareil selon la revendication 3,
 caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon une association précise et
 complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=récurrences) correspondant à
 des fonctions cellulaires physiologiques du système nerveux et du système énergétique
 perturbées par les pollutions environnantes, pour les réinformer correctement, afin de
 30 compenser les effets délétères des pollutions chimiques et électromagnétiques et réduire
 leurs conséquences, chez l'homme et les animaux de compagnie. Association
 complémentaire revendiquée des récurrences suivantes: 23 Hz , 40 Hz , 55 Hz , 360 Hz .

10. Appareil selon la revendication 3,

caractérisé en ce qu'il émet des énergies modulées selon une association précise et complémentaire de signaux électromagnétiques spécifiques (=réurrences) correspondant à des fonctions cellulaires physiologiques spécifiques du corps et du cerveau., pour les réinformer correctement, afin de tonifier l'état général des animaux et personnes âgées et
5 limiter leurs rétractions tissulaires. Association complémentaire revendiquée des réurrences suivantes: 12 Hz , 90 Hz , 162 Hz , 560 Hz .

1/2

FIG n°1

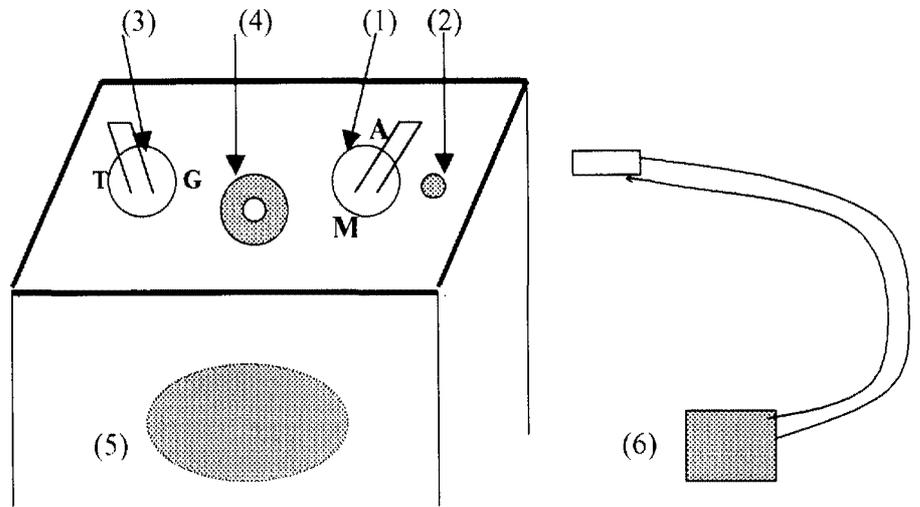


FIG n°2

